

D2026-075

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix -sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo
PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie
BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Convention avec le Casino pour l'organisation des manifestations « UN ETE A ROYAT »

Vu les articles L2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2026 ;

Vu les licences d'entrepreneur de spectacles détenues par la Ville de Royat sous les numéros PLATESV-R-2024-003442 (catégorie 1), PLATESV-R-2024-003173 (catégorie 2) et PLATESV-R-2024-003174 (catégorie 3) ;

Considérant que la Ville de Royat organise une programmation culturelle estivale destinée aux habitants, aux curistes et aux visiteurs de la station ;

D2026-075

Considérant que la société Casino Municipal de Royat souhaite contribuer au rayonnement culturel et touristique de la commune en apportant un soutien financier et logistique à l'organisation des manifestations estivales dénommées « Votre été à ROYAT 2026 » ;

Considérant que la convention proposée prévoit que la Ville de Royat assure, en qualité de producteur délégué, l'organisation complète des manifestations, comprenant notamment l'engagement des artistes, l'accueil du public, les actions de communication et l'ensemble des démarches administratives nécessaires ;

Considérant que le Casino Municipal de Royat SAS s'engage à :

- assurer diverses actions de communication et de promotion ;
- participer au financement des manifestations à hauteur de **21 500 € HT**, selon les modalités prévues par la convention ;

Considérant que cette participation contribuera au financement des dépenses artistiques, techniques, logistiques et de communication liées aux manifestations estivales ;

Monsieur Sébastien FORGET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Royat et la SAS du Casino Municipal de Royat relative à l'organisation des manifestations « Votre été à Royat 2026 » pour la période du 10 juillet au 10 septembre 2026, jointe au présent dossier,**
- **DE PRENDRE ACTE de la participation financière du Casino Municipal de Royat à hauteur de 21 500€ HT, ainsi que des moyens matériels et de communication mis à disposition dans le cadre de ce partenariat.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**
- **DE PREVOIR l'inscription des recettes correspondantes au budget communal.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Clémence POINAS-FREYDEFONT,
Secrétaire de séance